

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALLEGIANCE® FL

Version 1.0 / CDN
102000027133

1/10

Date de révision: 10/13/2017
Date d'impression: 05/24/2018

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial ALLEGIANCE® FL
Code du produit (UVP) 84961019, 80968884
Numéro de la FDS 102000027133
No. d'Enregistrement PCP 26674

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Fongicide, Traitement de semence
Restrictions d'utilisation Voir l'étiquette pour les restrictions.

Information sur le fournisseur

Fournisseur Bayer CropScience Inc
#200, 160 Quarry Park Blvd, SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
Canada
Service responsable E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence
Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24 heures et 7 jours) 1-800-334-7577
Numéro de téléphone pour des informations sur le produit 1-888-283-6847

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux

Irritation oculaire: Catégorie 2B
Toxicité aiguë(Inhalation): Catégorie 4

Étiquetage conformément à la Partie 3 du Règlement sur les Produits Dangereux



Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger

Provoque une irritation des yeux.
Nocif par inhalation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALLEGIANCE® FL

Version 1.0 / CDN
102000027133

2/10

Date de révision: 10/13/2017
Date d'impression: 05/24/2018

Conseils de prudence

Laver soigneusement après manipulation.

Éviter de respirer les poussières, brouillards, aérosols.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)

Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.

Pas de dangers pour la santé non classifiés ailleurs.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de composants dangereux	No.-CAS	Concentration % en poids
Métalaxyl	57837-19-1	28.35

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux

Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec les yeux

Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALLEGIANCE® FL

Version 1.0 / CDN
102000027133

3/10

Date de révision: 10/13/2017
Date d'impression: 05/24/2018

Symptômes	Aucun symptôme connu à ce jour.
Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	
Traitement	Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Appropriés	Mousse, Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO ₂)
Inappropriés	Aucun(e) à notre connaissance.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.
---	---

Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.
--	---

Information supplémentaire	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Rester éloigné de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
-----------------------------------	--

Point d'éclair	Donnée non disponible
-----------------------	-----------------------

Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
--	-----------------------

Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
---	-----------------------

Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
---	-----------------------

Explosivité	Non applicable
--------------------	----------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALLEGIANCE® FL

Version 1.0 / CDN
102000027133

4/10

Date de révision: 10/13/2017
Date d'impression: 05/24/2018

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Conseils supplémentaires Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

Référence à d'autres rubriques Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Mesures d'hygiène Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté.
Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaire, engrais, aliments et aliments de fourrage. Stocker dans le conteneur original et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit de stockage fermé.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALLEGIANCE® FL

Version 1.0 / CDN
102000027133

5/10

Date de révision: 10/13/2017
Date d'impression: 05/24/2018

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle officielle.

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.

Protection des mains Gants en caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques

Protection des yeux Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.

Mesures générales de protection Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude.
Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	brun clair
Etat physique	Liquide
Odeur	de moisi
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	5.0 - 8.0 à 100 % (23 °C)
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Donnée non disponible
Densité	env. 1.10 g/cm ³ à 20 °C
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Point d'ébullition	Donnée non disponible
Point de fusion / congélation	Donnée non disponible
Hydrosolubilité	dispersable
Energie minimale d'inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALLEGIANCE® FL

Version 1.0 / CDN
102000027133

6/10

Date de révision: 10/13/2017
Date d'impression: 05/24/2018

Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
Viscosité	250 - 600 mPa.s à 25 °C 160 - 300 mPa.s à 20 °C Gradient de vitesse 20 /s 75 - 115 mPa.s à 20 °C Gradient de vitesse 100 /s
Point d'éclair	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Explosivité	Non applicable

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	
Décomposition thermique	Non applicable
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Matières incompatibles	Acides forts, Des bases fortes, Oxydants
Produits de décomposition dangereux	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition	Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Ingestion, Inhalation
Effets immédiats	
Œil	Irritation modérée des yeux.
Peau	Nocif en cas d'absorption par la peau. Peut provoquer une irritation de la peau.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.
Inhalation	Peut être nocif en cas d'inhalation.
Informations sur les effets toxicologiques	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALLEGIANCE® FL

Version 1.0 / CDN
102000027133

7/10

Date de révision: 10/13/2017
Date d'impression: 05/24/2018

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (Rat) > 2,900 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (Rat) > 2.67 mg/l Durée d'exposition: 4 h Déterminé en forme d'aérosol liquide.
Toxicité cutanée aiguë	DL50 (Lapin) > 2,000 mg/kg
Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau (Lapin)
Irritation des yeux	Irritation modérée des yeux. (Lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Métalaxyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagenèse

Métalaxyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Métalaxyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

ACGIH

Aucun(e).

NTP

Aucun(e).

IARC

Aucun(e).

OSHA

Aucun(e).

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Métalaxyl n'a pas causé la toxicité de reproduction dans une étude transmise de génération en génération.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Métalaxyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Information supplémentaire

C'étaient uniquement des études de toxicité aiguë qui ont été effectuées sur le produit formulé. Les informations sur la toxicité non-aigue concernent la(les) matière(s) active(s).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALLEGIANCE® FL

Version 1.0 / CDN
102000027133

8/10

Date de révision: 10/13/2017
Date d'impression: 05/24/2018

Toxicité pour les poissons	CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)) > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique métalaxyl.
Biodégradabilité	Métalaxyl: Pas rapidement biodégradable
Koc	Métalaxyl: Koc: 163
Bioaccumulation	Métalaxyl: Facteur de bioconcentration (FBC) < 7 Ne montre pas de bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Métalaxyl: Modérément mobile dans le sol
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans des zones où des eaux de surface sont présentes ou dans des zones intertidales qui sont plus basses que la moyenne de la marque des hautes eaux. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la propagation hors des zones traitées. Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Produit	Le produit pur ou dilué prêt à l'emploi ainsi que l'eau de rinçage qui ne peut être utilisé suivant les instructions figurant sur l'étiquette peut être jeté sur place ou dans un centre de déchets agréé.
Emballages contaminés	Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer les containers vides dans un site d'enfouissement sanitaire ou par incinération, ou, si autorisé par des états/provinces et autorités locales, par combustion. En cas d'incinération, demeurer à l'écart de la fumée.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cet article n'est pas classé comme matière dangereuse au sens des réglementations pour le transport national et international.

Freight Classification: INSECTICIDES OR FUNGICIDES, N.O.I., OTHER THAN POISON

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. d'Enregistrement PCP 26674

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALLEGIANCE® FL

Version 1.0 / CDN
102000027133

9/10

Date de révision: 10/13/2017
Date d'impression: 05/24/2018

Réglementations Fédérales Américaines

Liste TSCA

Aucun(e).

US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes

Aucun(e).

SARA Titre III - Section 302 - Notification et Information

Aucun(e).

SARA Titre III - Section 313 - Rapport de la Libération Toxique Chimique

Aucun(e).

Rapports réglementaires des États-Unis

CA Prop65

Selon l'Etat de Californie ce produit ne contient pas de substances chimiques qui provoquent du cancer.

Ce produit ne contient aucune substance connue par l'Etat de la Californie pouvant causer des effets nuisibles sur la reproduction.

Des composants soumis à déclaration dans les États-Unis

Aucun(e).

Réglementations Canadiennes

Liste canadienne LIS (Liste intérieure des substances)

Aucun(e).

Environnement

CERCLA

Aucun(e).

Eau Pure Section 307 Priorité Polluants

Aucun(e).

Loi sur l'Eau Potable Sûre Limites de Contamination

Aucun(e).

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes

49CFR	Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49
ACGIH	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
CERCLA	Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
IARC	Centre internationale de Recherche sur le Cancer
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALLEGIANCE® FL

Version 1.0 / CDN
102000027133

10/10

Date de révision: 10/13/2017
Date d'impression: 05/24/2018

N.O.S./N.S.A	marchandises dangereuses
NTP	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
TDG	Transport des Marchandises Dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 2 Inflammabilité - 1 Instabilité - 0 Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 1 Inflammabilité - 1 Danger Physique - 0 PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Objet de la révision: Nouvelle Fiche de Données de Sécurité.

Préparé par le Département ESS de Bayer CropScience Inc. (306)-721-0310.

Date de révision: 10/13/2017

Les informations sont données de bonne foi, et n'exonèrent pas les obligations qui incombent à l'utilisateur. Le destinataire assume toute la responsabilité en matière de sécurité en cas d'usage non conforme aux instructions de l'étiquette. Les noms des produits sont des marques déposées par Bayer.